



Déclaration CCNT 66 à la COMMISSION PARITAIRE DU 06 FEVRIER 2020

FORCE OUVRIERE est engagée, comme la CGT et SUD, dans le combat pour obtenir le retrait de la réforme des retraites.

Nous sommes pourtant présents aujourd'hui, en cette journée de mobilisation nationale. Tout d'abord pour vous demander le report de cette réunion. Nous tenons à le faire comme nous l'avons fait le 16 décembre 2019.

Il n'est pas acceptable que des négociations nationales, au vu des enjeux, se poursuivent en bilatérale (NEXEM/CFDT), au regard des désaccords déjà exprimés et avec une organisation minoritaire qui n'avait pas souhaité la mise en place de cette négociation sous cette forme.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE tient à signifier solennellement au Président de la Commission Mixte son désaccord sur le fonctionnement actuel de cette commission.

Nous tenons à rappeler que FO, avec la CGT et SUD, se sont opposés à la mise en place d'un champ interbranche de négociation 66/CHRS.

Vous comprendrez dès lors notre refus de négocier aujourd'hui un accord sur le fonds paritaire qui prévoit un champ conventionnel interbranche. Il en sera de même pour tout nouvel accord. Pour cette raison nous vous demandons conformément aux engagements pris lors des précédentes réunions, de nous présenter des accords qui ne concernent que le champ de la 66. C'est un préalable à toute négociation loyale dans la CCNT66, comme dans tout autre champ conventionnel. Nous le réaffirmons.

Concernant la CPPNI, FORCE OUVRIERE constate des avancées dans la négociation en ce qui concerne les droits pour la participation des négociateurs. Par contre, FORCE OUVRIERE réaffirme que rien dans l'accord ne peut faire référence à la notion d'accord interbranche. De même, rien ne peut justifier de voir diminuer le nombre de négociateurs. Et surtout, les modalités de prise de décision de l'instance de négociation doivent évoluer de façon à rechercher autant que possible le consensus, comme le permet la règle « d'une organisation, une voix », comme nous l'avons obtenu dans la CCNT 51.

FORCE OUVRIERE revendique un fonds paritaire uniquement de branche et réaffirme ses revendications salariales, en particulier et dans l'immédiat une valeur du point à 4 euros.

FORCE OUVRIERE demande au plus vite l'ouverture des négociations sur l'avenant 351 « Assistants Familiaux » dont plusieurs articles (10.3, 10.1.4) sont contestés et provoquent des baisses de rémunération inacceptables.